

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/ebcaf06621239b8042d42379>

Date d'obtention : 2021-10-29 17:57:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il existe un guide d'intervention qui permet d'uniformiser les procédures et ce cadre est sécurisant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me permettre d'éviter les faux pas tout en intervenant le plus efficacement possible.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre en charge et intervenir rapidement. Ne jamais regarder les photos/vidéos.